

INFORMATION AUX PORTEURS



INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00
W WWW.CPR-AM.COM

01/07/2020 – CPR Global Return Bond : précisions sur les informations relatives aux administrateurs d'indices de référence et aux informations à transmettre aux investisseurs d'OPCVM faisant référence à un indice de référence dans les prospectus et changement de décimalisation de la part I.

1/ Mise à jour des mentions relatives aux indices de référence dans les prospectus et/ou des documents d'informations clés (DICI) des OPCVM pour mise en conformité avec le règlement européen Benchmark (BMR)

La rubrique « Indicateur de référence » sera mise à jour afin de préciser l'inscription des administrateurs des indices de références au registre de l'ESMA, conformément au règlement 2016-1011 « Benchmark » du 8 juin 2016.

2/ Mise à jour des mentions relatives aux indices de référence dans les prospectus des OPCVM pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019

Le 29 mars 2019, l'ESMA a publié une mise à jour de ses questions et réponses relatives à l'application de la directive OPCVM.

L'ESMA a ainsi précisé l'obligation pour les gérants d'OPCVM de déclarer s'ils appliquent une gestion « active » ou « passive » selon les définitions précisées par l'ESMA et, lorsque la gestion de l'OPCVM est « active », d'indiquer avec quel degré de liberté par rapport à son indicateur de référence.

La rubrique « Indicateur de référence » sera complétée de la mention suivante :

« L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. »

3/ Décimalisation de la part I

La part I (FR0011486661) sera fractionnée en millièmes de parts sur la valeur liquidative du 30/06/2020.

4/ Modification du montant minimum de souscription de la part I

Le montant minimum de souscription initiale de la part I (FR0011486661) sera de 100.000 euros (en lieu et place de 1 part).

5/ Modification du SRRI

Le SRRI passe à 4 en lieu et place de 3.

Ces changements ne modifient en rien la gestion dont vous bénéficiez.

La documentation juridique de votre FCP et celle de son nourricier est modifiée en conséquence .

Ces changements seront effectifs en date du **1er juillet 2020**.

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15

Tél : +33 (0)1 53 15 70 00 – www.cpr-am.com

Société Anonyme au capital de 53 445 705 euros – 399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.



INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM